

## **Leçon 1 Sein(e) ou ihr(e)**

Le pronom possessif de la troisième personne fait des ravages. Et pourtant, ce n'est pas compliqué.

En fait, ce sont encore nos habitudes françaises qui se trouvent à l'origine de nos difficultés.

Considérons les énoncés « son bras » et « sa tête ». Qu'il s'agisse maintenant du bras/de la tête d'un homme ou d'une femme, ou plus généralement d'un être du genre masculin ou féminin, dans les tous les cas les formulations en question sont correctes.

En français, le pronom possessif de la 3e personne du singulier s'accorde exclusivement selon le genre de l'objet possédé, indépendamment du genre grammatical du possesseur :

- objet possédé au masculin : son ;
- objet possédé au féminin : sa.

Ce rappel, loin de représenter un retour à l'école élémentaire, doit être mis en contraste avec la règle allemande qui opère différemment.

**En allemand, le pronom possessif de la 3e personne du singulier s'accorde à la fois selon le genre du possesseur et celui de l'objet possédé.**

Le pronom possessif d'un possesseur au masculin ou neutre est *sein*.

Le pronom possessif d'un possesseur au féminin est *ihr*.

En cas d'objet possédé au masculin ou neutre, les pronoms *sein* et *ihr* conservent leur forme originale.

En cas d'objet possédé au féminin, les pronoms *sein* et *ihr* sont accordés par un -e.

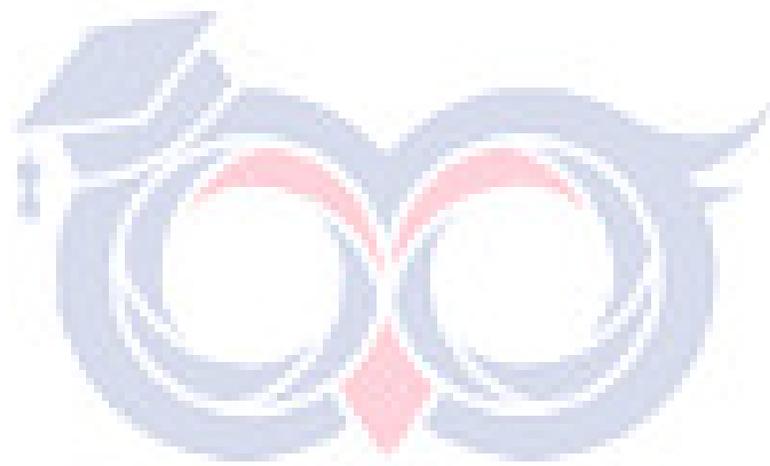
**Exemple :**

- Lorsqu'une voiture (*das Auto*), respectivement un sac (*die Tasche*) appartient à un homme, nous écrivons et disons :

*sein Auto, seine Tasche.*

- Mais lorsque lesdits objets sont possédés par une femme, nous effectuons impérativement la modification suivante :

*ihr Auto, ihre Tasche*



tuniTests.tn

نجاحك يهمنا